CONTRIBUTION À LA CONNAISSANCE DE *SALINAE* (CASTELLANE GALLO-ROMAINE)

Vincent CHAVANE et Alain SEHET

SALINAE NOEUD ROUTIER

Après la soumission des peuplades alpines, en 14 avant notre ère, Auguste créa, entre Cisalpine et Narbonnaise, la province des Alpes-Maritimes. Leurs territoires pacifiés devinrent en 63 des *civitas* de droit latin rattachées au siège du gouvernement provincial de *Cemenelum* (Cimiez). Les capitales de ces peuplades étaient déjà, bien avant l'arrivée des Romains, reliées par des chemins que les pacificateurs se contentèrent souvent d'améliorer, éventuellement de baliser en conservant leurs tracés, fruit d'une expérience ancestrale. Castellane *(Salinae)* était ainsi un noeud de routes en provenance de ces petites capitales des Alpes-Maritimes (Briançonnet, Glandève, Vence et Cimiez) et de la province voisine, la Narbonnaise (Riez, Antibes, Fréjus et Digne).

Ne peuvent être appelées romaines que les routes qui étaient entretenues par l'administration romaine, que ce soit l'administration centrale ou provinciale, ou celles des *civitas*, ce qui réduit notre choix :

- aux routes mentionnées par la Table de Peutinger, l'itinéraire d'Antonin, etc.
- aux routes jalonnées de bornes milliaires.

Le schéma du réseau routier gallo-romain (fig. 1) a été obtenu en reliant les capitales de ces *civitas* par des traits pleins pour les routes romaines certaines, par des tirets pour les routes hypothétiques, ce terme couvrant des itinéraires ayant existé à l'époque romaine et des routes romaines inventées de toutes pièces par les historiens du XIXe siècle.

Il est bien évident que certaines voies secondaires non mentionnées par la Table de Peutinger, peuvent avoir perdu leurs milliaires au cours des siècles, ou n'avoir jamais été bornées en raison de la pauvreté des *civitas* de montagne traversées. Une étude approfondie peut cependant permettre de conférer avec une certitude acceptable le nom de voie "romaine" à certaines d'entre elles, mais il ne faut pas s'imaginer que toutes les voies de l'époque romaine étaient des voies romaines, et surtout

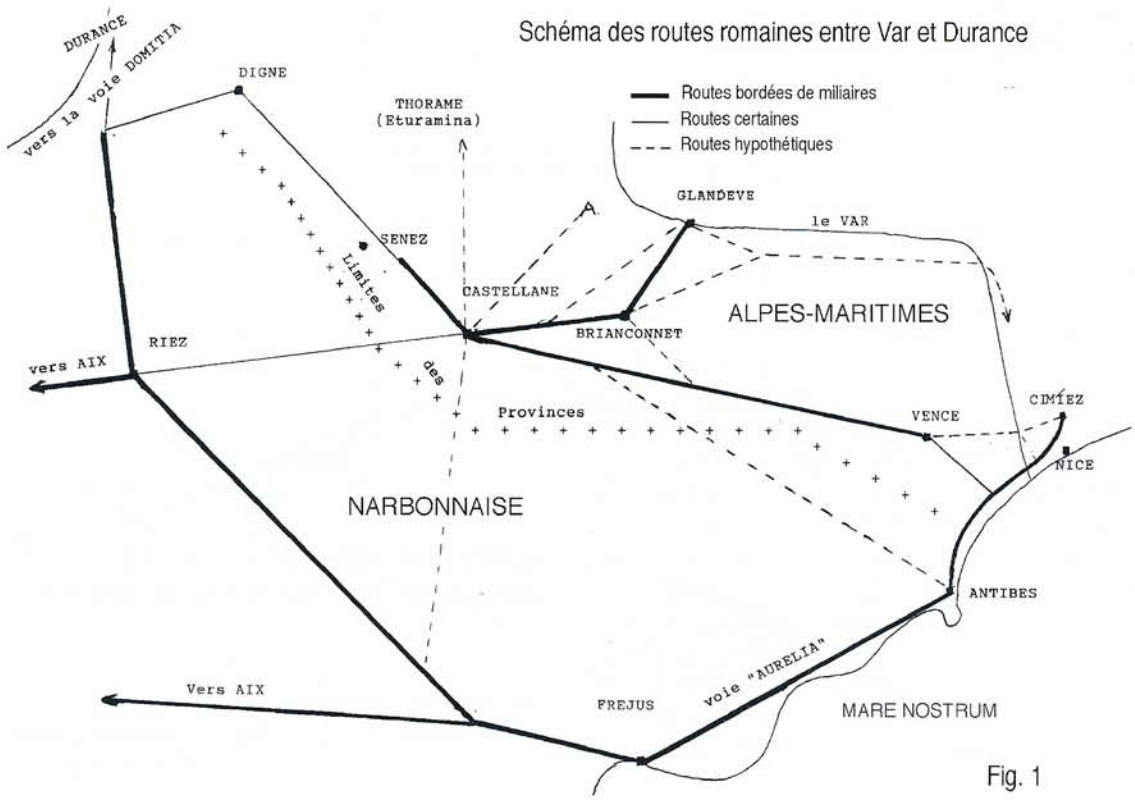

Fig. 1

que le pavage soit une garantie de romanité. Dans notre région montagneuse, la plupart des opérations de pavage ont été effectuées à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle, principalement sur des portions de voies soumises à grande érosion.

On voit sur notre carte schématique, qu'à Castellane, se croisaient trois grands axes routiers :

1° - un axe est-ouest : Glandève - Briançonnet - Castellane - Riez.

2° - un axe sud-est/nord-ouest : Vence - Digne.

(voies manifestement romaines qui, à l'exception de Castellane - Riez, ont été étudiées en détail par notre groupe).

3° - un axe sud-nord, grosso modo Draguignan- Castellane- le nord, assez hypothétique, en tant que voie romaine pour la section au nord de Castellane, bien que l'existence - attestée en 439 et 442 - d'un évêché à *Eturamina* (Thorame Basse) peut indiquer l'existence au Ve siècle d'une petite *civitas* non citée, vers 400, dans la Noticia Galliarum[1]. Si route romaine il y a eu, elle ne devait pas être jalonnée de bornes milliaires car, comme le fait remarquer D. Brentchaloff dans un article à paraître dans Archéologia, nous n'avons trouvé sur ces routes de montagne aucun milliaire postérieur à 324.

Je profite de l'occasion pour tordre le cou à une voie "prétorienne" créée en 1818 par M. Henry à la suite de la découverte, au quartier du Cheiron, au nord de Castellane, d'une pierre immédiatement baptisée milliaire, pierre conservée dans l'église St-Victor de Castellane et à laquelle, dès la fin du XIXe siècle, Henri Thédenat déniait toute ressemblance avec un milliaire. Notre voie prétorienne aurait mené à Vergons (*vicus Vergunni*) et à Annot, bien qu'il n'y ait, dans les gorges de Galange (entre Rouaine et Annot) aucune trace de voie romaine. Cette voie romaine a la vie dure !

Il est intéressant de savoir comment ces voies traversaient le Verdon et l'agglomération de *Salinae* à l'époque romaine.

LOCALISATION DE *SALINAE* DANS LA COMMUNE DE CASTELLANE

Bien qu'aucune fouille sérieuse n'ait jamais été entreprise, on pense jusqu'à preuve du contraire que l'ancienne *Salinae* était localisée près de l'ancienne église N.-D.-du-Plan, secteur qui a fourni toutes les inscriptions et monnaies romaines au cours des trois derniers siècles.

L'agglomération antique devait être située à l'intérieur d'un territoire limité par les ruisseaux du Clastre à l'ouest et de la Recluse à l'est, l'ancien cours du Verdon au sud, et au nord la colline du Signal dominant Notre-Dame-du-Plan, soit au maximum une surface de 10 hectares, sans doute beaucoup moins car les capitales des *civitas* de montagne, telles que Vence, Glandève, Briançonnet, même Riez, n'atteignent pas cette surface et souvent en

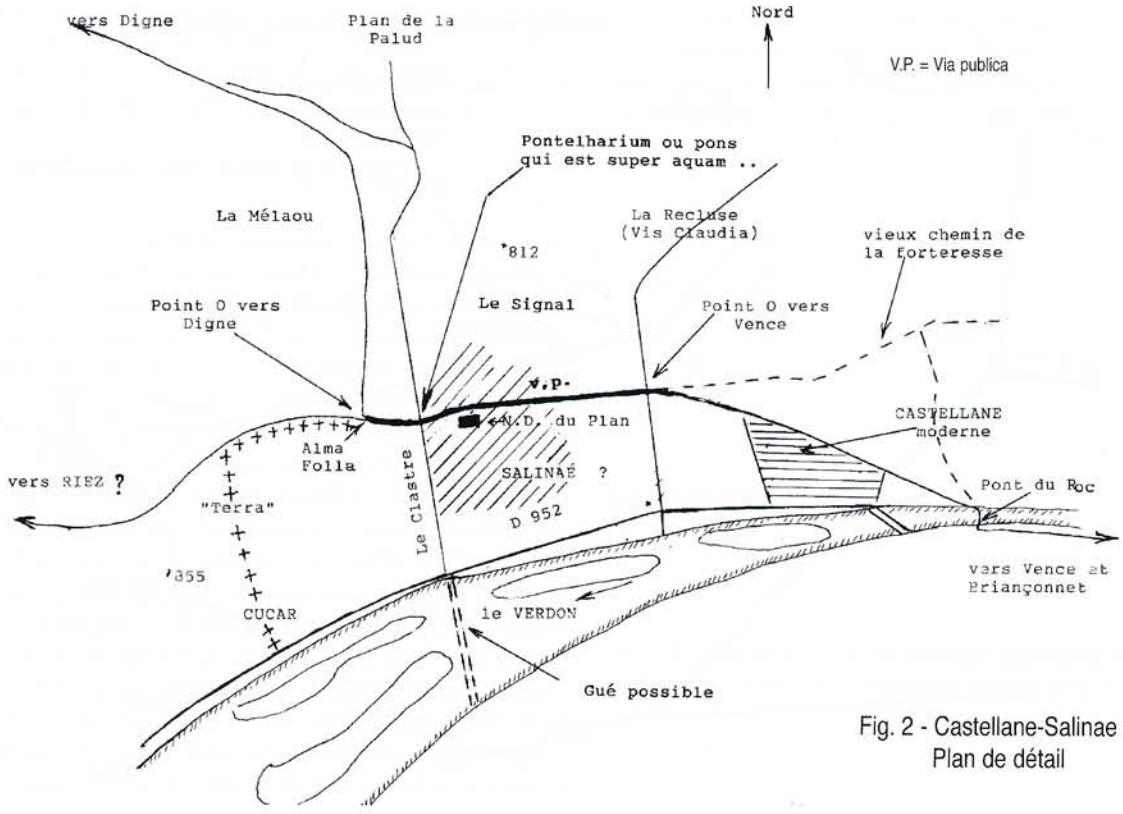

Fig. 2 - Castellane-Salinae
Plan de détail

sont loin[2].

Ce qui étonne, c'est que cette petite plaine était menacée par les inondations de tous les côtés, par le Verdon - bien qu' à cette époque le lit de cette rivière fut beaucoup plus large, par les ruisseaux de la Recluse et du Pesquier/Clastre.

D'après Papon (Histoire générale de Provence, t. 1, 1774), *Salinae* aurait disparu à la suite des invasions des Saxons et des Lombards à la fin du VIe siècle. Les catastrophes climatiques de la fin de 1994 nous font plutôt penser à une catastrophe naturelle, une crue du Verdon, qui aurait submergé cette plaine peu ou pas protégée. On peut d'ailleurs se demander pourquoi le lit du ruisseau la Recluse a été surélevé en forme de digue-aqueduc pour finalement se jeter dans le Verdon, travail énorme pour un tout petit ruisseau (fig. 3) ; est-ce pour empêcher des débordements de ce ruisseau dans cette petite plaine, est-ce pour servir de digue pour la protéger d'une crue du Verdon ? Dans l'appareil de cette digue, d'époque indéterminée, on retrouve de nombreux moellons d'assez grandes dimensions, bien équarris, possédant une face avec bossage, qui peuvent provenir des ruines de l'antique *Salinae*. Le cours du Clastre/Pesquier a également été contenu entre deux fortes digues car, à la hauteur de N.-D.-du-Plan, son lit est plus haut que le niveau de la plaine.

Coupe de la digue-aqueduc de la Recluse
à la hauteur de la via publica

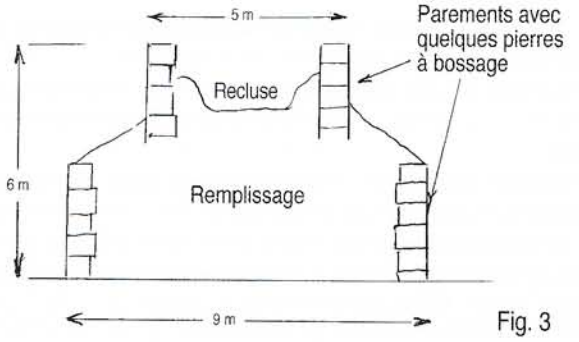

Fig. 3

Il n'est pas exclu qu'en raison de ces inconvénients orographiques, une partie de l'agglomération romaine se soit située sur la colline du Signal, au-dessus de N.-D.-du-Plan.

COMMENT ATTEIGNAIT-ON *SALINAE* À L'ÉPOQUE ROMAINE EN VENANT DE VENCE ?

L'abbé Laurensi, auteur d'une histoire de Castellane (1775), nous dit avoir possédé un texte de 1052, indiquant qu'un pont avait existé à l'endroit du vieux pont actuel, endroit le plus propice pour construire ce type d'ouvrage d'art. Ce texte a été retrouvé par Fabienne Gallice dans le cartulaire de St-Victor de Marseille[3] ; il concerne une donation aux moines de St-Victor, par Audibert et sa femme Ermengarde, de l'église Ste-Marie-du-Plan[4] à Castellane et de terres considérables alentour dont les limites sont décrites avec beaucoup de détails :

"et de Pontelharii qui est super aquam exiit de palude et vadit per viam publicam usque in aqua dicitur Vis Claudia et pergit per viam veterem eundo ad fortalicium et descendit per viam que descendit in Verdono loco vocato lo pont et de dicto loco vocato lo pont descendit per Verdonem ad primam limitationem Verdoni."

Laurensi a traduit *Pontelharium*[5] par Pontillac, toponyme qui ne se retrouve malheureusement pas sur les cadastres anciens de ce secteur dont Alain Sehet a relevé tous les toponymes. On peut donc donner la traduction suivante, assez voisine de celle de Laurensi : "et de *Pontelharium* qui est sur le ruisseau qui vient du marais (La Palud), va par la voie publique jusqu'au ruisseau qui est nommé *Vis Claudia* et continue de là, par le vieux chemin, vers la forteresse et descend par le chemin qui mène au Verdon en un lieu appelé *lo pont*, et de ce dit lieu appelé *lo pont*, descend le long du Verdon jusqu'à la limite de départ."

Il n'est pas dit qu'il y avait un pont sur le Verdon mais un lieu-dit *lo pont*, ce qui signifie qu'un pont avait existé, dont le souvenir était d'autant plus vivace que le passage à gué du Verdon ne devait pas être tous les jours une partie de plaisir. Comme aucun grand pont n'a été construit en Gaule, de la chute de Rome au milieu du XIe siècle, ce pont devait dater de l'époque romaine et se situer à l'emplacement du pont du Roc. Ce même texte nous donne également une explication sur l'origine du nom du ruisseau que nous considérons comme une possible frontière Est de *Salinae* : le Clastre, le plus souvent nommé actuellement le Pesquier.

"in dicto rivo vocato de claustro quod nullus homo aut femina possit de (ipsa) aqua constrere molendina sive paratoria aut aliud ingenium facere sine autorictate prioris, videlicet de Verdeno usque ad locum vocatum Pontelharium quo est super aquam que exiit de palude."

"dans ledit ruisseau appelé "du couvent" parce que personne ne pouvait en utiliser l'eau pour les moulins ou des tanneries ou pour toute autre activité sans l'autorisation du prieur, à savoir depuis le Verdon jusqu'au lieu-dit Pontelharium qui est sur le ruisseau qui vient du marais."

Claustrum est devenu assez normalement "Clastre".

TRACÉ DE LA VOIE ANTIQUE À TRAVERS ET AUX ABORDS DE *SALINAE*

D'après notre prospection sur le terrain, la voie romaine venant de Digne, au bas de la descente du col de Lèques, traversait le ruisseau de Sionne puis se dirigeait vers N. D. du Plan, en longeant le pied de la montagne de la Mélaou, visible encore sous la forme d'une banquette couverte de buis puis d'une haie d'arbustes, chemin encore utilisé à la fin du Moyen Âge, comme le prouvent les nombreux clous à ferrer et une pièce de monnaie du XVIe s. que nous y avons trouvés. Elle rejoint alors le chemin allant du petit pont sur le Clastre vers Brayal, ou peut-être Riez, évitant au maximum la plaine inondable.

Deux autres chartes, datées de 1032 et 1043[6], également trouvées par Fabienne Gallice dans le même fonds de St-Victor de Marseille, nous fournissent des textes assez similaires qui nous ont permis de confirmer le tracé de la voie romaine aux abords de *Salinae*.

"ab occidente, terminum habens petram qui dicitur Cucar et pergit per verticem ipsius montis usque in montem qui dicitur Alamanno et vadit usque in locum qui dicitur Terra, pergitque per verticem montis usque in rubina et vadit usque in Alma Folla et sicut pergit via antiquitus usque in pontem qui est super aquam que exit de palude et sicut vadit ipsa via antiquitus usque in rivo dicitur Vis Claudia."

Ce qui signifie : "Ce territoire se termine à l'ouest par un rocher appelé Cucar et continue par la crête de cette montagne jusqu'à la montagne appelée Alamanno et va jusqu'au lieu-dit Terra, et continue par cette même crête jusqu'à la roubine ; au nord, suit ainsi le petit ruisseau qui sort de la roubine et va jusqu'à Alma Folla, puis continue par la voie antique jusqu'au pont qui enjambe le ruisseau qui vient du marais, puis suit cette même voie antique jusqu'au ruisseau appelé Vis Claudia."

Ce tronçon de chemin ouest-est, allant de Alma Folla à la Recluse, est encore appelé au XIe siècle *via publica* ou *via antiquitus*, appellation classique des anciennes routes romaines.

Quant à la description des lieux pour les limites ouest de ces donations, on peut admettre sans beaucoup d'hésitation que la pierre (ou rocher) dite Cucar correspond au monolithe qui domine la départementale 952 ; en tirant de cette pierre une droite à peu près sud-nord, on passe par la crête du Bouquet, sans doute Alamanno (?), puis Terra, toponyme assez fréquent autour de Castellane, indiquant certainement une terre de culture, puis on descend dans le fond du ravin jusqu'au ruisselet (rivulus) qui correspond bien au filet d'eau qui longe le chemin de Brayal, et atteignant Alma Folla, point de jonction avec la voie antique (fig. 2).

POINT ZÉRO DE LA NUMÉROTATION DES MILLIAIRES DE LA VOIE VENCE-DIGNE

Le point zéro de la numérotation des milliaires vers Digne pourrait se situer à ce petit pont qui enjambe le Clastre ; déjà au XVIIIe siècle, Papon[6] trouvait que le milliaire de Probus, numéroté II, était réellement à 2 milles de N.-D.-du-Plan. Le point zéro de la numérotation vers Vence et Briançonnet se trouverait, à notre avis, au croisement de cette *via publica* avec la Recluse, ce qui nous met l'emplacement du milliaire I à l'embranchement de la route de Briançonnet, sur la route de Vence, le milliaire IV à l'emplacement d'une croix signalée sur les vieux cadastres, sous la ferme de Clarne, le milliaire VII à un petit col surplombant la plaine de Demueyes, d'où il a facilement ripé jusqu'au lieu de sa découverte, concordances qui ne sont pas fortuites.

L'éventuelle route du nord pourrait avoir le même point de départ.

Il est évident que quelques fouilles archéologiques sur l'emplacement présumé de l'ancienne Castellane permettraient d'élucider certains problèmes plus facilement que l'interprétation de textes du XIe siècle, bien que ceux-ci nous aient été d'une aide considérable.

[1] Bibliographie générale : G. Barruol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, Paris 1969.

[2] Guy Barruol, Revue d'Etudes Ligures, XXXV, sept. 1969, donne pour Glandève une surface maximale de 9 ha et pour Briançonnet moins de 2 ha.

[3] Amargier, thèse Aix 1967 : Chartes inédites du fonds de St-Victor de Marseille; n° 53 année 1032 ; n° 768 année 1043 ; n° 139 année 1052.

[4] Castellane a été siège d'un évêché, cité en 439 et 442, puis absorbé par celui de Senez, cité pour la première fois en 506 ; il est donc probable qu'une église paléochrétienne a précédé N. D. du Plan. J. Thirion, dans Alpes romanes (éd. Zodiaque), p. 335, pense même qu'il y avait un groupe épiscopal primitif ; en effet, la charte de 1043 stipule que la donation a lieu cum ecclesiis videlicet circa eamdem basilicam Sancte Marie constructis, que ecclesiae vocantur Sancti Johannis, Sancti Petri et Sancti Laurenti, donc qu'elle comportait la basilique Ste-Marie ainsi que les églises construites autour, à savoir St-Jean, St-Pierre et St Laurent, toutes disparues. Une photo aérienne fournie par H. Geist montre, entre N. D. du Plan et le Clastre, des traces qui semblent être celles d'un cimetière.

[5] Dans la charte de 1052, nous lisons locum vocatum Pontelharium quo est super aquam que exiit de palude, par contre, dans celle de 1043, s'agissant du même endroit, usque in pontem qui est super aquam que exit de palude. Donc, sauf erreur de lecture du paléographe, Pontelharium désigne un pont qui présente un caractère spécial, peut-être en ruines, peut-être en bois, peut-être seulement petit (cf. le terme "pontillard" employé en 1460, relevé par D. Brentchaloff).

[6] Papon, Histoire générale de la Provence, T. 1, 1774, Castellane.